



REVUE DE PRESSE

29 février 2024

La montée du chemin Neuf pourrait être interdite aux voitures

Ils ont choisi. Après une levée de boucliers des riverains de la rue de Trion (Lyon 5^e) lors de la concertation engagée sur le projet de voie lyonnaise I2, les services de la Métropole de Lyon s'étaient engagés à travailler sur un troisième scénario. C'est fait. Mais les esprits vont-ils s'apaiser avec l'idée d'interdire la circulation des voitures montée du chemin Neuf ?

Ils l'attendaient avec impatience, ce nouveau scénario de voie lyonnaise n°12, itinéraire cyclable entre Lyon 9^e et Bron via le 5^e arrondissement. Espérant que leurs arguments, nombreux, soient entendus et qu'ainsi, les craintes liées à un possible enclavement des quartiers du haut de la colline ne soient plus qu'un mauvais souvenir. Ont-ils été entendus ?

« Ils laissent Trion tranquille »

Comme annoncé par le vice-président Fabien Bagnon, la Métropole de Lyon a mené des études complémentaires sur ce projet à la suite d'une concertation réalisée en début d'année 2023. L'idée, était de prendre en compte les différentes contributions des habitants notamment sur le principe des circulations qu'il convient de revoir. Pour laisser davantage de place aux itinéraires vélos, piétons et



La montée du chemin Neuf a été réaménagée en 2020 pour laisser place à une voie cyclable dans le sens Vieux-Lyon/Pourvière. Photo Frédéric Chambert

bus. Cette nouvelle mouture, selon nos informations, vient de leur être présentée. Principaux changements ? La rue de Trion, identifiée comme point noir du projet (l'une des hypothèses évoquait une interdiction aux voitures), conserverait son double sens de circulation.

« Ils laissent Trion tranquille », réagit Laurence Bufflier, conseillère d'arrondissement (groupe Progressistes et Républicains) et commerçante rue des Macchabées. En revanche, la mise en place d'une circulation alternée sur la portion la plus étroite pourrait poser problème, surtout aux heures de

pointe, précisent certains usagers.

Ont-ils échappé au pire ? En fait, admet Didier Gross au nom de l'association Touche pas à Saint-Just, ils ont supprimé des choses qui étaient « parfaitement in faisables ». Du côté de l'association des commerçants Le village Saint-Just-Saint-Iréné que préside Amélie Dalmasso, on salue « un effort fait pour modifier le projet initial ».

Le ton n'est plus tout à fait le même à l'évocation de la montée du chemin Neuf et l'idée d'en interdire totalement l'accès à la voiture. Mesure qui serait assortie de la suppression

de places de stationnement. L'idée de ce « verrou » avait été suggérée lors de la concertation pour « réduire efficacement le trafic de transit » et pour « redéfinir le rôle de cet axe qui présente de beaux points de vue sur la ville ». De quoi redonner un peu d'air aux riverains qui ne verront passer que des vélos et des piétons ? « Cela coupe les deux quartiers, Vieux-Lyon et Saint-Just », argumente Laurence Bufflier qui parle d'un report de la circulation sur la seule montée de Choulans. Ou sur Vaise. Ainsi va cette réflexion, analyse Didier Gross, « on enlève ce qui était impossible à faire

Le quai Fulchiron à une voie pour faire de la place aux bus ?

Parmi les autres propositions on retient un seul sens de circulation pour les voitures dans le sens de la montée rue de l'Antiquaille. Le quai Fulchiron passerait à une seule voie de circulation pour les voitures afin d'aménager un site dédié aux bus. L'idée d'une piétonnisation de la rue Saint-Georges serait à l'étude

et on maintient ce qui empêche la circulation vers le centre-ville ».

« Ce scénario va faire de Saint-Just une île »

Partager l'espace public, c'est très contraignant entre piétons, voitures, vélos et bus, tel est l'objet du projet de la voie lyonnaise I2 piloté par la Métropole. Et cette intention semble faire l'unanimité. Mais le scénario est-il la bonne réponse ? « Il faut faire de Saint-Just une île », mot de l'élue du 5^e revient souvent. « On ne peut pas venir car ser le fonctionnement du quartier qui a le fonctionnement d'un village avec des autoroutes à vélo », ajoute-t-elle. Et d'interroger : « Pourquoi ne pas attendre l'arrivée du Teol (tramway express) et aménager une zone de rencontre à 20 km/h ? »

● Aline Duret

« Ce scénario va être expérimenté »

Habitants et usagers du quartier ont-ils été entendus ?

« Oui. Le fait d'avoir un troisième scénario le montre bien. Les retours de concertation ont été regardés avec plus d'attention. On est dans une dynamique de dialogue et d'écoute sans le moindre doute. C'est un gros dispositif qui a été déployé avec des ateliers et des rencontres, on s'est adapté en fonction de la demande. »

Pourquoi est-ce si compliqué d'aménager une voie lyonnaise rue de Trion ?

« C'est un secteur qui est contraint, sur lequel on ne peut pas réaliser un scénario classique. D'où le choix d'une

voie rue [qui mêle sur un même axe voiture et vélo] qui convient mieux à une rue très étroite. Mais pour être dans les clous de la voie rue, sécuriser les déplacements, il faut diminuer le trafic automobile.

D'autant plus qu'à cet endroit, il y a du trafic de transit. Donc quelque part, à un moment, il faut une petite forme de verrou, d'entonnoir pour que le secteur soit moins attractif. La question est, où mettons-nous cette contrainte ? C'est sur le chemin Neuf que le choix s'est porté. »

L'inquiétude s'est donc déplacée sur cet axe.

« On entend l'inquiétude, là on va travailler sur la question des ayants droit [ceux qui

seront autorisés à utiliser la montée]. Les habitants, mais aussi ceux qui sont dans une situation particulière. Tout cela va être étudié. La restriction se fait là, sachant que le trafic peut passer sur Choulans. »

Les places de stationnement vont-elles être supprimées ?

« Le sujet fait l'objet d'une réflexion. C'est une proposition qui a été évoquée. Elle ne concernerait pas toutes les places. »

Ce scénario va faire l'objet d'une expérimentation.

« Pendant quelques mois, pour voir comment le quartier vit et comment c'est accepté. Elle devrait démarrer après les

Nuits de Fourvière. Et après ? Le projet peut-il être retiré ?

« Non. Car de toute manière des aménagements pour assurer la sécurité des piétons vont être faits, peu importe si l'on a un retour en arrière. Par exemple, l'alternat prévu rue de Trion sera réalisé quoiqu'il arrive. Cela nous permet d'élargir les trottoirs. On a beaucoup insisté là-dessus à la mairie du 5^e. La voie lyonnaise nous donne cette opportunité, quels que soient son évolution et son profil définitif. Le gain, il est pour les piétons. »

On vous reproche d'empêcher la circulation...

« La preuve que non. On maintient le double sens à



Nadine Georgel, maire du 5^e Photo d'archives C. O.

Trion. C'est la version avec le moins d'impact qui est prévue. L'idée, je le rappelle, est de proposer un meilleur équilibre des mobilités. La concertation a été prolongée et va se prolonger avec l'expérimentation qui nous amène à rester dans le dialogue. »

Éclairage public : « Il y a des alternatives douces à l'extinction totale »

Lyon est une référence majeure de la lumière en Europe. Elle accueille un Hub situé dans le quartier de Confluence, proposant des espaces et des équipements de classe mondiale, aux acteurs de la recherche et l'innovation, de la formation et du monde économique autour de l'éclairage et de la lumière. Au cœur de ces espaces innovants, se trouve le Cluster Lumière créé en 2008 et présidé par Philippe Baradoux.

Le Cluster Lumière, acteur phare de la lumière lyonnaise, a été créé en 2008 pour créer de la valeur en rapprochant innovation technologique, formation et usages. Ses 160 adhérents apportent leurs compétences sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la lumière. La double dimension innovation et usages du Cluster Lumière l'amène naturellement à créer des opportunités d'affaire, à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Le Covid, la guerre en Ukraine,

la flambée du prix de l'énergie de ces derniers mois et la volonté d'accélérer la transition face à l'urgence climatique font que toute la filière connaît une véritable révolution qui avait déjà débuté, il y a quelques années, avec l'arrivée de la technologie Led.

« On se demande si on n'est pas allé trop loin et trop vite dans ces coupures d'urgence »

Pour le président du Cluster Lumière, Philippe Baradoux, la volonté de certaines communes d'opérer des coupures d'éclairage public en milieu de nuit ne date pas d'aujourd'hui. « Cela a commencé à la fin des années 90, plus particulièrement dans l'ouest de la France. Une solution qui a été beaucoup utilisée dans le rural. La nouveauté, c'est la généralisation de cette solution au niveau national suite à l'envolée des prix de l'énergie. Mais contrairement à ce qu'on avait vécu les vingt dernières

années avec des stratégies élaborées et réflexions globales, on se demande aujourd'hui si, depuis 2021-2022, on n'est pas allé trop loin et trop vite dans ces coupures d'urgence. Est-ce qu'on n'a pas jeté le bébé avec l'eau du bain ? », s'interroge le professionnel qui souligne que « la lumière et l'éclairage public vivent une révolution technique ».

Un sujet clivant

L'absence d'éclairage est un sujet clivant, la prise de décision pour un maire n'est pas toujours facile. « Je prends souvent l'exemple de l'importance de l'éclairage pour aller chercher les enfants à l'école l'hiver. À cette période, à la tombée de la nuit, l'environnement est complexe avec des piétons, vélos et voitures qui se croisent, des véhicules garés en double file... Des moments où l'on a besoin de lumière pour voir et anticiper les dangers », explique Philippe Baradoux. Plus tard, quand la ville est endormie, on peut pas-

ser en mode balisage ou veilleuse. Le spécialiste estime que ce sont des alternatives intéressantes à l'extinction totale : « Avec une gradation douce, les riverains ne se rendent pas compte, à l'œil nu, de la baisse de l'éclairage. Il se montre suffisant pour se repérer et éviter les dangers, il offre une transition énergétique en douceur. Une ville plongée totalement dans le noir, c'est très angoissant. »

Des évolutions techniques qui sont aujourd'hui possibles grâce aux systèmes d'éclairage public Led intelligent (smartlighting)* quise démocratisent, même s'ils ont un certain coût.

« Des investissements importants qui peuvent être financés par différents moyens dont le Fonds vert et via des plans sur plusieurs années en collaboration avec des syndicats de gestion des énergies à l'image du Sigerly (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise), qui regroupe 66 communes », précise Philippe Baradoux qui estime que ce sont des choix qui

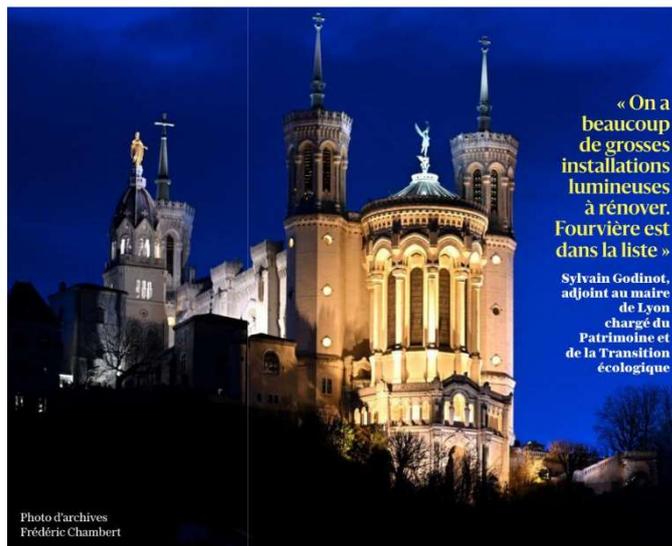


Photo d'archives Frédéric Chambert

« On a beaucoup de grosses installations lumineuses à rénover. Fourvière est dans la liste »

Sylvain Godinot, adjoint au maire de Lyon chargé du Patrimoine et de la Transition écologique

reposent avant tout sur des volontés politiques.

• **Damien Lepetitgaland**
* Éclairage intelligent : les avancées technologiques offrent de nombreuses possibilités aux collectivités en matière de pilotage personnalisé et à distance des abaissements de puissance ou de l'extinction en fonction des besoins.



« Une ville plongée totalement dans le noir, c'est très angoissant »

Philippe Baradoux, président du Cluster Lumière

Lyon 2e

Dépollution quai de la pêcheur : 3 600 mégots ramassés



Au total, 81 kg ont été collectés. Photo fournie Wings Of The Ocean

Ils étaient quelques-uns à s'être donné rendez-vous dimanche 11 février, quai de la Pêcheur. Opération dépollution menée par l'antenne lyonnaise de « Wings of the Ocean ».

Et, la collecte fut (malheureusement) bonne.

C'est ce que révèle le bilan de l'opération qui vient d'être partagé sur les réseaux. Au total, 81 kg et 151 litres de déchets ont été ramassés, dont 3 600 mégots de cigarettes, 75 canettes, 51 bouteilles en verre et 17 bouteilles plastique.

« Encore une belle collecte pour notre ville et la planète », commentent les organisateurs sur Facebook en remerciant les participants pour leur engagement. Le leitmotiv de « Wings of the Ocean », la première association de dépollution en France : « Ensemble, sur les quais de la Saône et du Rhône, empêchons les déchets urbains de finir dans nos eaux. »

Les prochaines opérations de dépollution auront lieu le dimanche 24 mars à 14 heures, quai Victor-Augagneur, (rendez-vous à l'angle du Pont de la Guillotière), en partenariat avec l'association étudiante Essentiel, et le dimanche 28 avril à 14 heures, quai Bellevue (rendez-vous à l'angle du pont Winston-Churchill).

Lyon 1er

Revégétalisation des quais de Saône : ils veulent recréer des îlots naturels propices à la biodiversité

Entre la passerelle Saint-Vincent et le pont de la Feuillée, l'association naturaliste Des Espèces parmi Lyon, en collaboration avec la direction Biodiversité et Nature en ville de la Ville de Lyon et la mairie du 1^{er} arrondissement, a organisé, mercredi 21 février, une plantation participative de végétaux indigènes sur les quais de Saône-rive gauche.

Au menu de la matinée de ce mercredi : creusement d'un fossé et mise en terre de végétaux héliophytes (plantes qui poussent les racines dans l'eau) comme l'iris des marais, la salicaire, la lysimaque...

Équipés de pelles, pioches, bonnes chaussures et gants de jardinage, une quinzaine de bénévoles, habitants, élus et membres de l'association naturaliste se sont activés sur une bande de terre de 60 m².



Une quinzaine de bénévoles ont œuvré à replanter des végétaux indigènes sur les quais de Saône. Photo Yves Le Flem

Végétaliser toujours plus
« Les quais de Saône ont un potentiel incroyable en termes d'accueil de la biodiversité. Ce chantier nous permet d'investir l'espace public afin de végétaliser toujours plus », souligne

Matthieu Coumoul, membre de l'association organisatrice. L'opération prévoit également, à terme, la plantation d'arbres et arbustes de ripisylves qui poussent au bord de l'eau, tels le frêne, la bourdaine

ou encore le saule. « L'idée est de retrouver une végétation de forêt inondable, une forêt croissant sur une zone alluviale, souvent riveraine de cours d'eau comme cela pouvait exister avant l'urbanisation des berges de Saône », poursuit le naturaliste lyonnais.

« Diversifier et maximiser les habitats »

« Pour avoir de la biodiversité, il faut diversifier et maximiser les habitats. Quelques mètres carrés de nature peuvent en effet accueillir une centaine d'espèces différentes. L'objectif est d'attirer non seulement des libellules et des papillons mais un cortège d'espèces que l'on retrouve en zone humide », ajoute Quentin Brunelle, cofondateur de l'association. Pour Alain, agent à la direction Biodiversité et nature en ville, structure qui s'occupera à l'avenir de la gestion et de l'en-

retien du lieu, l'initiative permet aussi de sensibiliser les habitants à la nature en ville et de limiter les mésusages, crottes de chien, fêtes alcoolisées, etc.

« Notre projet s'inscrit en tant que projet pilote pour le développement de la trame verte et bleue en ville. Son but est d'installer progressivement des modules végétalisés le long des quais de Saône et ainsi de permettre aux espèces de se déplacer le long des berges urbaines et de se reproduire. Dans ce sens, l'association amènera dans trois semaines, à Confluences, 350 mètres linéaires en zone de tranquillité pour la faune et la flore. En avril, ce seront 300 arbres et arbustes, plusieurs milliers de végétaux cumulés ainsi que des nichoirs et gîtes qui seront implantés entre les parkings du quai Pierre-Scize », a souligné Quentin Brunelle.

● De notre correspondant, Yves Le Flem

En Presqu'île, c'est la fin pour le chausseur Adrien

C'est une référence en matière de chaussures de mariage et de cérémonie qui tire le rideau à Lyon le 30 avril. Il reste encore près de 5 semaines avant de siffler la fin de cette histoire familiale débutée il y a près de 200 ans.

Adrien ? C'est à Lyon, 95 ans d'existence dont deux années sur la place Antonin-Rivoire (2^e) et 93 années au 42 rue du président Édouard-Herriot (1^{er}).

« En fait, c'est 200 ans et cinq générations de la même famille qui se sont consacrées au monde de la chaussure », tient à préciser Valérie-Adeline Parot, l'actuelle propriétaire qui, faute d'enfants pouvant prendre la suite, a décidé de partir en retraite.

L'histoire raconte que c'est en Dordogne, en 1824, qu'apparaît Louis Parot certifié maître bottier. Dotés du même certificat, son fils Philippe, œuvre en 1890 dans l'île Saint-Louis pari-



Liquidation totale du stock avant fermeture. Photo Michel Nielly

sienne et son petit-fils Adrien, ouvre en 1929 sa première boutique lyonnaise. Arrive ensuite, son arrière-petit-fils prénommé aussi Adrien qui poursuit, en 1974, l'aventure familiale avec sa femme Annie avant que son arrière-arrière-petite-fille Valérie-Adeline n'acquière la

boutique en 1993.

« Authenticité et qualité italienne »

« La chaussure déclinant les mots authenticité et qualité italienne, est une passion que cette famille a toujours su partager



« C'est 200 ans et cinq générations de la même famille qui se sont consacrées au monde de la chaussure. »
Valérie-Adeline Parot

de manière conviviale et amicale avec tous ses salariés, quelles qu'en soient les générations », confirme Carl-Alexandre, le benjamin de l'équipe âgé de 28 ans. Pour de nombreux Lyon-

nais, la spécialité de cette institution était la chaussure de mariage et de cérémonie, avec la traditionnelle pochette de la mariée, évidemment en cuir. Confection, coloris et mise en forme viennent aussitôt à l'esprit lorsque l'on évoque la boutique où sur les 600 m² des trois niveaux, étaient rangées méthodiquement quelque 20 000 références. Un choix qui va donc disparaître le 30 avril. Pour le moment et jusqu'au 25 mars c'est la période légale de liquidation des stocks.

Les souvenirs sont nombreux. D'abord avec Bernard Lacombe : pendant dix-sept ans, la boutique a fourni des chaussures des joueurs de l'OL. Il y a aussi les passages de Jacques Chirac ou de Michel Noir. Ou encore, le tournage de diverses scènes du film « Tout va bien, on s'en va », en 2000 avec Michel Piccoli et Miou-Miou, bien présent dans les mémoires.

● De notre correspondant Michel Nielly

Site : chaussures-adrien.com

Passage de l'Argue : cette boutique est vouée « à disparaître sans humanité »

Lundi 15 avril, la boutique de parapluies Crozet de son nom d'origine, fermera ses portes, au grand dam du gérant Lionel Gisclon. Cet artisan commerçant est épuisé après treize ans de procédure judiciaire.

C'est un petit bijou niché sur 27 m² au N°50 du Passage de l'Argue. La boutique Crozet n'a pas pris une ride depuis 1936, quasi aussi historique que le passage couvert de 1852. Et, elle continue d'attirer les visiteurs et les habitués avec ses créations atypiques. Les parapluies et ombrelles de toutes formes, couleurs et motifs s'ouvrent comme des fleurs dans la vitrine ou sur les étagères en bois, aux côtés de ravissantes cannes ciselées.

« On cultive l'esprit du commerce à l'ancienne »

« On a conservé l'enseigne Crozet et on cultive l'esprit du commerce à l'ancienne, au niveau de l'accueil et du conseil », souligne fièrement le gérant Lionel Gisclon. Le buffet d'origine en bois trône au milieu du magasin. Il servait jadis à couper les toiles et confectionner les parapluies. « On est artisan et commerçant. On répare toujours les baleines des parapluies pliants en bas et à l'étage celles des parapluies droits. Notre clientèle nous suit depuis plusieurs générations. Certains clients se souviennent, les larmes aux yeux, être venus avec leurs grands-parents. »

En 2009, Lionel et Françoise



Le magasin repris par Lionel Gisclon en 2009 est en l'état depuis 1949. Les étagères, les tiroirs et le buffet d'origine qui trône au milieu du magasin sont en bois. Photo Nadine Micholin

Gisclon rachètent le bail commercial dans sa 7^e année. Six mois avant septembre 2011, le bailleur leur notifie le congé sans offre de renouvellement de bail. Le couple est contraint de partir et ne peut pas vendre. Cependant, il reste dans les locaux tant que la procédure judiciaire est en cours.

Pour l'expert, la boutique ne peut pas être délocalisée

N'étant pas sous-locataire du Printemps, comme les trois quarts des magasins du Passage de l'Argue, la boutique Crozet

était sous contrat avec ANF Immobilier puis est passée sous pavillon d'un fonds qatari, via la gestion de Nexity Immobilier.

L'indemnité d'occupation en plus du loyer

« On pensait trouver un arrangement et être replacé mais tout a été prétexte à remise en question pour ne pas nous verser une indemnité d'éviction : nos justificatifs, bilans, analyses des marges, du chiffre d'affaires, immatriculation. On a été mal traité », déplore Lionel Gisclon qui a élaboré quatre propo-

sitions de reclassement, sans succès.

Pire, au premier procès en 2017, l'indemnité d'occupation du loyer se retrouve majorée de 2 500 euros par mois depuis septembre 2011, soit quatre fois le prix du loyer : « Ça ne couvre pas l'indemnité de départ alors que l'on paye notre loyer rubis sur ongle. »

Lionel Gisclon prend alors un nouvel avocat qui fait expertiser la boutique. L'expert apporte une lecture différente que celui mandaté par la justice. « Il observe que cette boutique ne

« Le Passage abrite les gens quand il pleut. On y trouve des commerçants indépendants qui vendent des produits de qualité »

Lionel Gisclon, gérant

peut pas être délocalisée. Si elle sort du Passage de l'Argue, elle perd toute sa clientèle. Il abrite les gens quand il pleut. On y trouve des commerçants indépendants qui vendent des produits de qualité. C'est ce qui fait la richesse de nos pas-de-porte », argumente le gérant.

Le verdict du procès d'appel, fin novembre 2023, doit tomber courant mars. Même si le couple décide de partir en cassation, il doit quitter les lieux, le 15 avril avec ses trois salariés. « On est voué à disparaître sans humanité. Le bailleur n'a pas pris la mesure de l'âme de notre boutique. Dans le pire des cas, on paye pour partir si l'indemnité d'occupation est supérieure au montant de l'indemnité d'éviction. Soit on part avec zéro euro et on perd le prix de notre achat en 2009. Au mieux, la justice reconnaît nos droits et l'indemnité d'occupation ne doit pas effacer l'indemnité d'éviction », conclut, amer, Lionel Gisclon.

La partie adverse n'a pas répondu à nos sollicitations.

● Nadine Micholin

"Chasseurs d'Influences": Nelly Sitbon chassée de la rue Terme

Nelly Sitbon, décoratrice événementielle, occupe depuis 2003 un local de 100 m² au 21 rue Terme. Le propriétaire de l'immeuble ne reconnaît pas son bail et lui demande de partir le 24 septembre. Un coup dur pour la présidente de Vitrine des Pentès qui se bat depuis tant d'années pour redynamiser le quartier.

5 000 euros, c'est l'indemnité d'éviction que lui propose le groupe Nessence, propriétaire depuis décembre 2022 de l'immeuble, situé 21 rue Terme. « Les gens viennent me voir. Ils ne savent pas comment m'aider », raconte Nelly Sitbon, sous le choc. La fondatrice du bureau de style Chasseurs d'Influences et présidente emblématique de l'association de commerçants Vitrine des Pentès, association de commerçants, doit partir le 24 septembre. Solidaire, le commerçant du quartier Brice Fournier (Delicatessen) a ouvert très vite une cagnotte pour l'aider à régler les frais d'un avocat spécialisé dans les baux commerciaux. Portée par les habitants dont Capucins Quartier, Nelly Sitbon a lancé une pétition « Sauvons notre patrimoine commercial local » adressée à Clarence Grosdidier, PDG fondateur du groupe Nessence. Pétition qui a recueilli depuis le 18 février, plus de 360 signatures et condamne fermement « la primauté des intérêts financiers sur notre communauté et nos valeurs éthiques ».

« C'est une insulte à mon engagement depuis vingt ans »



Nelly Sitbon, fondatrice du bureau de style « Chasseurs d'Influences » et présidente emblématique de l'association de commerçants Vitrine des Pentès, doit partir d'ici six mois, le 24 septembre. Photo Nadine Micholin

« J'ai reçu début février, une lettre par huissier m'informant d'un congé avec refus de renouvellement. Mon bail arrive à terme en 2026 mais l'investisseur bordelais ne reconnaît pas ce bail signé avec le précédent propriétaire. »

« J'ai l'impression d'assister à un combat, celui de ma vie et celui de l'association »

Nelly Sitbon, qui déjà dû quitter le logement du premier étage en décembre 2022, se retrouve chassée du rez-de-chaussée.

Aussi, a-t-elle la ferme intention de partir sur une procédure qui peut durer entre deux et cinq ans, si le propriétaire refuse de lui accorder une indemnité d'éviction dé-

cente, lui permettant de pérenniser son activité.

« Quand je suis arrivée ici en 2003, après sept ans d'activité à Oullins, le quartier était sombre, sinistre, sans commerçant. J'ai investi toutes mes économies dans l'achat de mon bail commercial et les travaux de revalorisation des locaux. J'ai développé une communauté. Je n'ai pas lâché. Nessence prétend vouloir réaliser en 2026 un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros. Il veut investir 11,2 millions d'euros pour une auberge de jeunesse me propose un montant dérisoire. C'est une insulte à mon engagement depuis vingt ans alors qu'il en profite en venant s'implanter à ma place. Ce lieu, c'est mon projet de vie, une partie de moi.

« Je ne partirai pas sans une négociation équitable au prix du marché. »
Nelly Sitbon

Je ne partirai pas sans une négociation équitable au prix du marché », clame Nelly Sitbon.

La mairie du 1^{er} et la Ville de Lyon ont déjà manifesté leur soutien à cette figure de proue du 1^{er} afin qu'elle se maintienne dans le quartier. Mais les locaux sont rares et surtout, les prix ont considérablement augmenté en vingt ans. À côté, au 19 rue Terme, un pas-de-porte, vide depuis dix ans, est disponible au prix de 190 000 €. Trop cher pour la présidente de Vitrine des Pentès qui déplore : « J'avais un projet expérimental. Celui de faire un lieu de vie en invitant mes artistes pour développer les collections. Là je ne peux pas m'engager dans la situation actuelle. Or dans nos métiers, les mutations sont constantes. Je dois me projeter pour avancer. J'ai l'impression d'assister à un combat, celui de ma vie et celui de mon engagement associatif. »

● Nadine Micholin

Un prix au 5^e défi urbain pour la mise en scène dans les vitrines de « Chasseurs d'influences »

« Ma venue sur les Pentès m'a permis de développer mon portefeuille clients vers des grands comptes et des institutions alors que je travaillais historiquement pour le commerce indépendant. Ainsi, j'ai pu devenir la décoratrice du Marché de Noël de Lyon, jusqu'à ce que ce ne soit plus Rhône-Alpes Gourmand qui en ait la gestion. J'ai pu mettre

en valeur et théâtraliser le textile rhônalpin au salon « Première Vision » jusqu'à la disparition de la structure Espace Textile, travailler pour la valorisation des savoir-faire textile lyonnais pour l'aéroport de Lyon, tout en continuant à faire des vitrines pour mes commerçants indépendants », précise Nelly Sitbon.

Durant ses 20 ans d'exercice,

rue Terme, les vitrines de son agence lui ont servi de « laboratoire » d'expériences artistiques. « À raison de quatre expositions par an, j'ai mis en valeur des artistes, plasticiens et collectionneurs locaux. Ce travail m'a d'ailleurs valu un prix au 5^e défi urbain pour la Mise en scène du tissu artistique local dans les vitrines de Chasseurs d'influences. »

Le ras-le-bol des forains du marché Saint-Antoine, privés d'électricité

Le marché Saint-Antoine ne cesse de se dégrader au fil des ans, entre le grand nombre de bornes électriques défectueuses et les problèmes de propreté liés aux travaux du bas port. Comme en 2022, les forains excédés pointent une inaction de la Ville et d'Enedis, gestionnaire du réseau de distribution.

Comme en 2022, les forains du marché alimentaire Saint-Antoine alertent de nouveau au sujet de leurs mauvaises conditions de travail sur cet important marché du centre-ville qui borde les quais Saint-Antoine et Célestins, tous les jours sauf le lundi. La propreté est un sujet maintes fois pointé depuis les travaux du bas port de déconstruction de l'ancien parking et l'aménagement des terrasses de la Presqu'île. Celui des connexions électriques en est un autre, tout aussi récurrent.

« Sans courant, je fais comment pour couper ma charcuterie ? »

Christophe, de la charcuterie italienne Chez Ignace, enrage d'affronter des problèmes électriques pour travailler. « Depuis des années, un branchement sur dix fonctionne. La Ville de Lyon nous ignore totalement. En revanche, les prix de nos abonnements ne cessent d'augmenter. Le placier a fait son travail et a fait remonter les problèmes. Par deux fois, l'inspecteur de la Ville de Lyon du service des marchés est passé. Il nous répond qu'il n'y a pas les pièces. Personne ne bouge, ni la Ville, ni Enedis. Sans courant, je fais comment pour couper ma charcuterie ? On en a ras-le-bol ! »

Le sentiment d'être délaissé se propage le long des stands du quai Saint-Antoine. Plus haut, Anis, gérant de la Fromagerie du Château, renchérit : « Cela fait quatre ans que l'on se branche à cinq sur une prise, de la charcuterie au poissonnier. On a envoyé 248 SMS et une dizaine de mails. Certains forains doivent passer leur fil électrique de l'au-



Il n'est pas rare d'apercevoir des branchements électriques de fortune sur le marché.
Photo Nadine Micholin



Anis Gharbi, gérant de la Fromagerie du Château, montre qu'un seul branchement sur deux fonctionne sur cette borne.
Photo Nadine Micholin



Le poissonnier du Pêcheur de Sète subit, en outre, une fuite d'eau de l'un des deux branchements du marché Saint-Antoine.
Photo Nadine Micholin

La Ville demande à Enedis de déployer un système d'électrification provisoire

Le service d'électricité proposé aux commerçants sur certains marchés lyonnais, dont le marché Saint-Antoine, est géré par Enedis selon les modalités précisées dans le contrat de concession passé entre elle et la Métropole de Lyon.

Si c'est à Enedis de gérer un matériel et une infrastructure vétuste et obsolète ne répondant plus aux besoins des commerçants, la Ville souligne « qu'aucun fournisseur ne produisant ce type de matériel, ni les pièces de rechange, les délais sont particulièrement longs en raison de la nécessaire adaptation des pièces fournies au système

publiprise ».

Consciente que la situation n'est pas satisfaisante, la Ville de Lyon négocie actuellement pour que ses marchés sortent du contrat de concession et soient gérés, comme les autres marchés, directement par les services de la municipalité. « Un accord pour acter cette sortie est juridiquement complexe donc relativement long à trouver. En attendant, la Ville de Lyon a demandé à Enedis de déployer un système d'électrification provisoire permettant de répondre aux besoins des commerçants. Une première mise en place devrait être testée sur le marché des États-Unis prochainement.

Dans le cas où cette installation s'avère concluante, ce dispositif sera déployé sur les autres marchés Enedis et en priorité sur le marché Saint-Antoine », précise la Ville.

Pour sa part, Enedis avoue être en contact depuis plusieurs semaines avec la direction de l'éclairage public à la Ville de Lyon. « On a proposé un certain nombre de solutions robustes à court et moyen terme dans le respect de la réglementation. L'objectif est de répondre rapidement aux besoins des commerçants. On attend un retour de la Ville de Lyon sur nos propositions de manière à engager les travaux dès que possible. »

tre côté, c'est interdit et dangereux. » Désabusé, il montre sa borne défectueuse remplie de terre au pied de son véhicule. « C'est indigne d'une grande ville comme Lyon ! »

En prime, le gérant du Pêcheur de Sète ne peut plus utiliser d'eau depuis trois mois. Ennuyé pour un étal de poissons. « On l'a signalé plusieurs fois au placier. Il y a deux branchements d'eau sur ce quai, l'un à notre hauteur, l'autre au niveau de la rue Grenette. Le nôtre est inexploitable en raison d'une fuite d'eau importante. »

« Un jour, il va se produire un grave accident »

Plus bas, à hauteur du 5 quai Célestins, Daniel, de la Ferme des deux Chênes, se branche avec quatre autres forains sur la même prise, la sienne étant défectueuse. « À cinq sur une même prise, ça disjoncte souvent. J'ai fait intervenir le service juridique de mon assurance Groupama, en vain. En revanche, on paye 2 % d'augmentation depuis deux ans d'affilée. » Face à son stand, Gilles Jasserand, producteur de fruits et légumes, se plaint aussi de ces problèmes électriques qui durent depuis « une éternité » : « On paye de l'électricité qui ne fonctionne pas et un abonnement qui augmente ! »

Reynald Vacher, président du syndicat interprofessionnel des marchés alimentaires (SIMAL) constate que « les blocs électriques sont usés et souvent inondés ».

« Un jour, il va se produire un grave accident. Cette problématique se retrouve aussi quai Augagneur ou au marché des États-Unis. La Ville et Enedis, qui gère l'électricité sur les plus gros marchés lyonnais, se renvoient la balle. Le dernier mail reçu par la Ville nous indique d'être patients, mais ça n'avance pas. La Ville devrait dénoncer son contrat avec Enedis qui n'entretient pas. On avait demandé, en vain, le remplacement des prises Maréchal fabriquées aux USA par des prises de camping-car aux normes européennes. »

● Nadine Micholin

Anne Delaigle : « Il faut défendre les commerces indépendants »



Anne Delaigle, ancienne commerçante indépendante, propose à travers l'application Izzy Town, un service de shopping à mains libres et de collecte de déchets (cartons, papier, plastique et déchets verts) à destination des commerces. Photo Nadine Micholin

La société lyonnaise Izzy Town, spécialisée depuis mai 2022 dans la livraison à domicile et la collecte de déchets décarbonés, prend de l'ampleur. Anne Delaigle et Eric Vétillart, co-fondateurs et associés s'ouvrent à toute la ville de Lyon et à 66 communes périphériques.

La défense des commerces de proximité reste votre credo principal ?

« Bien sûr. Il faut défendre les commerces indépendants. Ce sont eux qui font rêver les gens en proposant un ADN différent et en constituant l'identité d'un quartier. Avec Izzy Town, on veut faciliter la ville et la vie des clients en proposant une solution décarbonée avec des livraisons à vélo cargo ou en voiture électrique à domicile, à l'hôtel ou dans un parking. En boutique, on touche, on essaie, on bénéficie de conseils. On évite la surconsommation et la surproduction quand on sait que l'on compte 56 % de taux de retours sur internet. »

Vous avez lancé votre application en mai 2022, dans un premier temps sur les 1^{er}, 2^e et 6^e arrondissements, qu'en est-il aujourd'hui ?

« On collecte désormais dans tous les arrondissements de Lyon, à Villeurbanne, à Caluire, et on livre quel que soit le volume puisque nous avons des véhicules électriques. On a élargi aussi à 66 communes périphériques. Tout est 100 % décarboné. Nous sommes heureux avec mon associé d'avoir repris Becycle avec ses 32 salariés qui prône depuis bientôt 20 ans, les mêmes valeurs que nous. On conserve les transports ULS pour la collecte de cartons, papier, plastique et déchets verts. On a une soixantaine de boutiques qui nous suivent et une vingtaine est en cours de signatures. Soit le client paye, soit le commerçant lui offre le service de livraison. »

Avez-vous décroché des

partenariats ?

« Tout récemment, on vient de signer avec la maison Sibilia sur les quatre sites pour toute la collecte de leurs déchets aux Halles Paul-Bocuse (3^e), à Maréchal-de-Saxe (3^e), Croix-Rousse (4^e) et rue de Sèze (6^e), sans compter les livraisons inter-entreprises (B to B) et vers les particuliers (B to C). Ce partenariat nous permet d'avoir une autre typologie de clients. Face à l'essor du e-commerce et en accompagnement du développement des zones piétonnes, nous sommes un partenaire logistique. On est devenu partenaire du parking privé Central Parc rue Tupin. Le principe étant que le client a forcément une place réservée pour son véhicule. De plus, il bénéficie d'une heure de parking gratuite, après la deuxième heure. On travaille aussi avec la chaîne d'hôtels e-Hôtel. »

Quelles sont vos ambitions ?

« Le but c'est de démocratiser. Nous avons été conviés par les élus Verts pour les projets Pres-

« Ce sont eux qui font rêver les gens en proposant un ADN différent et en constituant l'identité d'un quartier »

qu'île à vivre et Rive droite du Rhône. On réfléchit au printemps pour expédier les achats dont ceux de la clientèle touristique d'où notre partenariat avec Only Lyon. Il faut collecter, remballer et expédier. On s'aperçoit cependant qu'on livre beaucoup à Lyon intramuros, Villeurbanne et Caluire, puisque les habitants possèdent moins de voitures ou s'en servent peu, contrairement à ceux qui vivent en périphérie. »

● **Propos recueillis par Nadine Micholin**

Presqu'île Fleurs : « Avec Izzy Town, je gagne en flexibilité et en tarif »

Sandrine Vaillant, gérante de Presqu'île fleurs, église Saint-Nizier, a choisi d'adopter l'application Izzy Town depuis octobre 2023.

« J'ai toujours proposé un système de livraison, assuré soit par des sociétés privées, par mon personnel ou moi-même. Depuis que j'ai adopté Izzy Town, j'ai gagné en flexibilité et le tarif est plus attractif. Autre avantage, je ne mobilise pas mon personnel. Izzy Town gère aussi la collecte de mes déchets verts, devenue obligatoire depuis janvier 2024, à raison de trois gros sacs par semaine. Geste que je pratiquais déjà depuis trois ans. Avec les problèmes de circulation en ville, l'utilisation d'un vélo constitue une alternative. Samedi 10 février,



Sandrine Vaillant, gérante de Presqu'île fleurs, église Saint-Nizier a choisi depuis octobre 2023 l'application Izzy Town d'Anne Delaigle, co-fondatrice.

Photo Nadine Micholin

quand il pleuvait tant, certains clients ont préféré se faire livrer plutôt que de déambuler avec un bouquet sous la pluie. »

L'amphithéâtre des Trois Gaules accueillait 20 000 personnes

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine on vous raconte l'histoire de l'amphithéâtre des Trois Gaules sur les pentes de la Croix-Rousse qui commence en l'an 19.

De longues fouilles archéologiques ont permis de révéler aux Lyonnais l'histoire antique de l'amphithéâtre des Trois Gaules. Afin d'accueillir les délégués des 60 nations convenablement lors de leur rassemblement annuel, il est érigé en 19 après J.-C. D'après une inscription, il aurait été financé par Caius Julius Rufus, prêtre fédéral de Rome et d'Auguste et issu d'une famille gauloise ayant latinisé son nom. C'est, selon les historiens, vraisemblablement à l'occasion de son sacerdoce qu'il a entrepris la construction de l'édifice.

● Au départ, il accueillait 3 000 personnes environ

Les gradins de pierres gravés aux noms des différents peuples



L'amphithéâtre des Trois Gaules à la Croix-Rousse.

Photo d'archives Maxime Jegat

gaulois indiquent que cet édifice appartenait au sanctuaire fédéral et ne servait qu'aux réjouissances organisées lors du rassemblement annuel.

Il n'accueillait alors que 3 000 personnes environ, correspondant aux seuls délégués des 60 nations.

Il comportait une arène, ovale, qui mesurait 62 mètres sur 42, et le podium.

La taille des gradins, très petite, laisse penser que les délégués étaient assis sur des fauteuils apportés pour l'occasion.

● Gladiateurs et fauves entraient par deux portes

Les gladiateurs, fauves et chrétiens entraient dans l'arène par les deux portes situées à chaque extrémité du grand axe. Côté sud-ouest, un petit axe permettant d'entrer dans l'édifice et une tribune, certainement dédiée à l'empereur ou à son représentant. Selon Amable Audin dans son ouvrage Lyon, miroir de Rome : « [La tribune] était portée par une voûte coiffant un local qui semble avoir été un lieu de recueille-

ment pour les combattants, car un élément de cippe votif y a été trouvé, tandis qu'une porte donnait un accès direct sur l'arène, le seul de cette moitié de l'amphithéâtre. »

Particularité importante de l'édifice : la dissymétrie entre la face ouest et la face est. Le côté oriental de l'amphithéâtre n'a pas de tribune équivalente à la face ouest. Quatre marches relient l'esplanade du sanctuaire à l'arène. « Celle-ci n'avait donc pas seulement une fonction ludique, mais on peut au moins imaginer que les délégués des nations pouvaient éventuellement accéder à l'arène pour y remplir, face à la tribune impériale, des gestes sur lesquels il n'est guère possible d'avoir une opinion », raconte Amable Audin.

● Agrandi, il ouvre à toute la population

Au début du II^e siècle, Hadrien décide d'ajouter des gradins au-dessus des autres, portés par de grandes voûtes. Ces voûtes ont été en partie retrouvées lors du percement du tunnel pour le funiculaire de la rue Terme et la construction de la rue Burdeau.

Le monument mesure désormais 210 mètres sur 147. Il peut accueillir 20 000 personnes. Il n'est plus réservé aux délégués des 60 nations, mais ouvert à toute la population. On sait qu'au III^e siècle, les pentes de la Croix-Rousse ne tenaient plus le rôle important de centre religieux et politique. L'amphithéâtre est déserté.

● Le lieu a servi de carrière

Peut-être ce déclin est-il dû aux multiples violences subies par la ville dès la fin du II^e siècle : incendies et pillages lors des affrontements avec Septime Sévère en 197 et multiples invasions jusqu'au V^e siècle. L'édifice est progressivement recouvert, jusqu'à disparaître totalement.

L'endroit a servi de carrière au cours des siècles. L'abbaye de la Déserte a été construite sur les pentes, au XIV^e siècle, en partie grâce aux pierres de l'amphithéâtre.

Depuis 1977, les fouilles ont cessé. Mais les vestiges de l'amphithéâtre ne sont pas tous sortis...

● De notre correspondante Julie Bordet